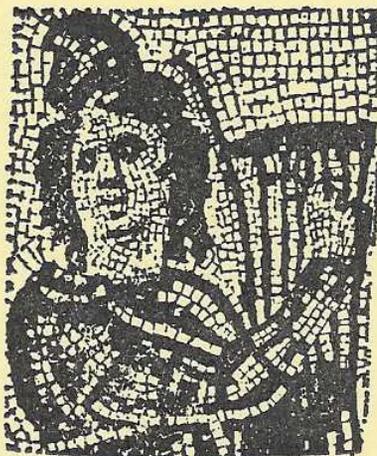


BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1904

N° 76

Fascicule 2 - Deuxième trimestre 1980



LYON
IMPRIMERIE BOSC FRÈRES
42, quai Gailleton
1980

SOMMAIRE

- Silhouettes, expressions et cris d'autrefois, par Maurice FAURE.
- Les stalles de Saint-Maurice et la chaire des Archevêques, par Marcel GOURDANT.
- Mariage à Saint-André-le-Bas en 1774 d'un des frères Montgolfier, par J.F. GRENOUILLER.
- Antonia MOULIN (1876-1928) : une Viennoise guérie miraculeusement à Lourdes.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

REVUE TRIMESTRIELLE

publiée par la SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

pour « *répandre la connaissance de l'histoire de la Ville et des antiquités viennoises* » (article premier des statuts).

Pour 1980

Le numéro	20,00 F
Abonnement annuel normal	60,00 F
Abonnement de soutien	100,00 F
Retraités et étudiants	40,00 F

Avis important : Les abonnements commencent avec le premier numéro de chaque année. Les numéros déjà sortis de presse dans l'année au moment du règlement d'un abonnement nouveau seront remis ou envoyés au nouvel abonné.

Correspondance : Secrétaire des Amis de Vienne, Bureau du Tourisme, Syndicat d'Initiative, Cours Brillier, 38200 Vienne. C.C.P. Amis de Vienne - LYON 185-71 J.

***Pensez à payer
le plus rapidement possible
votre Abonnement
pour 1980***

• *Nous remercions les personnes qui ont déjà acquitté leur abonnement pour 1980.*

• *Nous invitons celles qui ne l'ont pas encore fait à effectuer rapidement leur versement :*

*soit par C.C.P. ou chèque bancaire,
soit directement au S.I.*

**FICHE D'ABONNEMENT AU BULLETIN DES « AMIS DE VIENNE »
POUR L'ANNEE 1980**

NOM : Prénoms :

Adresse exacte (pour l'envoi du bulletin par poste) :

.....
.....

TARIF ABONNEMENT :

<i>Abonnement de soutien</i>	100 F
<i>Abonnement normal</i>	60 F
<i>Etudiants - Retraités</i>	40 F

A retourner accompagné du règlement par :

chèque bancaire ou par C.C.P. LYON 185-71 J

à l'adresse suivante :

« AMIS DE VIENNE » - Syndicat d'Initiative - Cours Brillier - 38200 VIENNE

Programme de nos manifestations au verso

PROGRAMME DES ACTIVITÉS

MARDI 24 JUIN à 18 heures :

Visite du chantier archéologique de la rue des Colonnes, sous la conduite du Conservateur des Musées et de M. Alain CANAL. (Le rendez-vous est fixé rue des Colonnes.)

SAMEDI 11 octobre :

Visite de la Côte-Saint-André et de Penol. (Rendez-vous à la gare routière, départ 13 h 30 ; se faire inscrire auparavant au Syndicat d'Initiative.)

SAMEDI 15 NOVEMBRE :

Visite à Lyon du quartier de la Préfecture : l'entrée et son décor, 1886-1906.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1904

N° 76

Fascicule 2 - Deuxième trimestre 1980



LYON
IMPRIMERIE BOSC FRÈRES
42, quai Gailleton
1980

ERRATA

Dans le dernier bulletin il s'est glissé plusieurs erreurs :

- p. 12, il faut lire le Comte de MONTECERBOLI ;
- p. 12, (1789-1858) ;
- p. 44, M. Jean-Yves ESTRE n'est pas Archiviste Provincial des Dominicains.

SILHOUETTES, EXPRESSIONS ET CRIS D'AUTREFOIS

par Maurice FAURE

Voici un texte de notre ancien président Maurice Faure qui connaissait beaucoup d'histoires ; il en tenait certaines d'Emile Gueidan, en voici une concernant le docteur Prost.

... Celui-ci avait une infortune qui lui venait de sa femme, et une de ses manies injustifiables : à chaque fois qu'il quittait sa maison sise Grand'Rue, il s'arrêtait dans un coin de mur, qu'il arrosait... selon ses besoins. Puis, chapeau monté en tête, il allait voir ses malades. Ce signal de départ donné par le docteur Prost, était un signal d'arrivée pour le galant de Madame Prost. Si bien qu'on écrivit un jour au-dessus du coin choisi et humidifié par le docteur : « C'est le moment... propice » !

Les médecins ont, les derniers, gardé l'usage constant du chapeau monté. Le chapeau rond était depuis longtemps le seul couramment porté, qu'un docteur ne pouvait « exercer » qu'en redingote et en tube. Ce n'était pas un pékin quelconque, en veston ou en pantalon de golf, c'était comme un officiant qui apparaissait en son costume pour une visite que nul autre ne pouvait accomplir. Il y a encore à Vienne, en 1947, un médecin que bien des yeux ont vu autrefois circulant en victoria, redingote et tube.

Vienne a connu quelques résistants du haut de forme : M. Puzin, qui fut imprimeur, puis directeur de la Caisse d'Epargne, a été le Viennois le plus longtemps fidèle. Il y avait un autre adepte, le banquier Barden, originaire de Vienne, qui reparaisait dans sa ville, surmonté de son « tube ». Il n'y avait plus qu'eux, lorsque vers 1908, deux magistrats, un juge d'instruction, M. Gony, et un substitut, M. Désaméricq, qui lui, arrivait de Paris et de la Cour de Cassation, réinstallèrent le haut-de-forme dans l'enceinte de la cité. Ce qui amena un sonnet d'Henri Sanne-jean : « ... deux petits magistrats avec deux grands chapeaux ».

... et Puzin et Barden...e

Contemplant ahuris l'invasion soudaine,

Et se croient revenus au quatorze juillet.



Caricature d'un Viennois par TOURRÈS

Le quatorze juillet, les tubes prenaient l'air et le vent républicain. Sur l'estrade au-devant de laquelle défilaient les troupes, maire et adjoints, magistrats et notabilités s'enfonçaient dans un chapeau monté, et rendaient à l'armée et à la Bastille, un hommage involontaire et inégal. Le lendemain, 15 juillet, des cartes postales de Didier, reporter-photographe, reproduisant l'ensemble de ces Messieurs, étaient mises en vente.

Nous n'en avons plus autant revu, avec des souliers vernis, qu'en juillet 1938, quand le Président Lebrun s'en vint apporter le sien en notre ville.

Sur l'estrade, ces chapeaux se justifiaient encore, mais où l'épreuve était redoutable, c'est quand il fallait depuis là, faire le trajet jusque chez soi. Il semblait que l'étrange chapeauté devenait un masque, et le 14 juillet un mardi-gras. Tiens ! pouvait-on dire sur son passage, c'est le 14 juillet, et il y a eu une revue !

Car le chapeau monté est obligatoirement le couronnement d'un grotesque. Quand l'un de ceux-ci, que les dernières années nous ont montrés, veut s'exhiber, il le fait avec le chapeau dur. *Fatigué*, que nous avons vu circulant dans nos rues jusque vers 1943, se coiffait de la sorte, et pour débiter l'insanité de boniments incompréhensibles, il assujettissait sa coiffure, et ainsi mis en scène, il gesticulait. Court de taille, fléchi sur des jambes en parenthèses, il n'était pas drôle, et il n'est pas commode de savoir l'intérêt qu'il pouvait trouver, lui-même, à ses pîtreries, si ce n'est qu'il arrivait à obtenir de ses auditeurs quelques bénéfiques alimentaires. Il n'était pas méchant. *Fleury*, par contre, excité par les enfants, prenait une fureur et courait sur eux, sans jamais atteindre qui que ce soit de la bande qui s'éparpillait.

Ils avaient eu un prédécesseur, *Besson*, plus calme, qui s'accompagnait toujours d'un panier à salade rouillé, tantôt vide, tantôt plein d'escargots.

Bien avant eux, entre 1885 et 1895, il y avait eu *Lalo* et *André*. L'un d'eux, lequel ? était irrémédiablement louche, tout à fait inoffensif, faisant ce qu'il voyait faire : participant avec sérieux à la procession de Saint-Maurice, un livre à la main ; les collégiens prétendaient que c'était une grammaire grecque, tournée à l'envers.

L'*André*, habitait place Saint-Ferréol.

Dans la rue, il s'avancait vers les groupes, écoutait les conversations, et tout d'un coup approuvait : « Oui, c'est mieux. C'est bien ce qu'il faut faire ». Tout cela n'était pas méchant. Quand il disparut, on nous dit qu'il avait été trouvé mort sous le tunnel, et que l'autopsie du docteur Lafaye avait révélé dans l'estomac, comme nourriture, une feuille de salade. Ce qui était peu, mais était-ce vrai ?

Plus récemment, il eut un continuateur, qui était là encore vers les années 1917. Sa spécialité était de venir aux enterrements, de s'avancer vers la famille et de compatir dans une attitude miteuse et convaincue. Quand a-t-il disparu et qu'est-il devenu ? N'était-ce pas *Francisque* ? Il opérait aussi sur le cours Romes-tang. Il y venait rôder à l'heure accoutumée où les médecins y font leur causette journalière. Il les dépassait, indifférent, puis se retournant, sur un déclic, les saluait révérencieusement. Alors le docteur Gros pêchait une pièce ; Francisque la recevait dans sa main qu'il promenait de docteur en docteur. Après quoi, il partait solennel et déférent.

Et le père *Vantaillat*, un gros ventre sur de courtes jambes, qui gouvernait la « bèche » sur le Rhône, où l'on allait prendre son bain et sa leçon de natation. Comme il avait maintenu dans sa paume, hors de l'eau, les mentons d'une partie de ses concitoyens, il avait l'autorité d'un mainteneur de la Cité. Le Rhône était à lui : combien y a-t-il repêché de noyés !

Et le grand et maigre *Gnaquedezous*, contraction patoisante de « Il n'a que des os », très brave homme, un peu courbé, à marche lente, forte gueule ; à ses heures marchand de saucissons et de fromages ambulant (noter qu'ambulant s'accorde grammaticalement avec marchand et non avec fromage). Il vint une fois en justice à la suite d'un propos qu'il avait tenu et qu'on lui reprochait. Il s'expliqua : « J'ai voulu m'amuser. Qu'y a-t-il de mal ? Le roi s'amuse ». Il s'en alla mourir à l'hôpital, toujours digne. Il avait, dit-on, deux estomacs, et son corps était retenu par la Faculté de Lyon pour la rareté du cas. Mais nul n'a su si l'autopsie avait confirmé.

Et *Béraudier* de Pont-Evêque, dit « le croque-mort » qui se fit tuer une nuit de 1944 par une patrouille allemande en traversant le pont, malgré l'interdiction. Il était en train de faire fortune, comme garde-voie.

Parmi quelques types féminins : *Amélie Moissonnier*, digne et sûre d'elle, poétesse que le « Journal de Vienne » imprimait avec régularité et qui, ayant eu un laurier à un concours quelconque, en demeura consacrée et convaincue, mais n'en fut pas meilleure. Costumée comme une jeunesse du temps de nos grand'mères, cette mise nous amusait, mais ne nous inspirait pas.

Une autre femme a déplié nos yeux aux années 30 : la mère *Babine*, ou encore la mère *Petit*, ou mère *Tisane*. De gros traits que le plein air avaient accusés ; des lèvres qui se gonflaient, les mains croisées sur le ventre, un fichu sur la tête et, épinglé au cou, un camail d'ecclésiastique, un tablier, le tout très en ordre, et aux pieds, des *super dreadnoughts* avec des bas plissés en craquelin. Elle vendait toutes les herbes, dites de la Saint-Jean, parce que c'est à ce moment qu'il convient de les couper, et pour

transporter sa marchandise, une voiture d'enfant, suspendue, comme un carrosse d'Ancien Régime, sur de hautes roues de fer, privées de leurs bandages caoutchoutés. Elle arrivait à la hâte de Charavel où elle herborisait, vendant ses produits « en ville », meilleurs que les drogues des médecins qui n'y « connaissaient rien », disait-elle avec autorité et une voix que ses fleurs n'avaient jamais éclaircie.

On la raillait pour la voiture d'enfant qu'elle utilisait. Et si elle nous voyait avec nos remorques, si commodes... parce que nous en avons besoin !

Ceux de la classe 1900 et leurs devanciers se revoient sur le quai du Rhône avant 1886 : une foule contre la « cadette » ; comme aujourd'hui le feraient les autos, les landaus des bourgeois avec leurs deux chevaux et le cocher en livrée et en tube rangés contre le trottoir : tout ce monde n'a d'yeux que pour le nègre Malcom qui passe le Rhône sur un « fil de fer ». L'équilibriste a son balancier en main, et glisse sur le fil. Quelle merveille ! et quel émoi ! et tout à coup Malcom tombe. Quel cri !

Il paraît que la gelée de la nuit a fait casser le fil, Malcom est sauf, raconte-t-on le soir, à la table familiale ; il s'est seulement cassé les côtes en touchant le bord d'une barque, au bout de sa chute, et le nègre est à l'hôpital. Les tout petits de ce temps n'en demandèrent pas davantage et n'en savent pas plus.

Ceux des classes antérieures à 1893 avaient vu dans nos rues les processions de la Fête-Dieu : les tambours, avec un tablier de cuir, remuaient leurs baguettes, en tête du cortège, et, devant eux, un tambour-major avec une barbe, comme Dieu le Père, tournait et lançait sa canne ; mais quelle émotion place de l'Hôtel de Ville, devant le reposoir, et quel silence au moment solennel, que rendait plus grave encore la sonnerie des clairons.

Les pensionnaires de l'école Robin entendaient dans leur lit le dimanche soir : « Pa pa... pa » éclater au « Champ de Mars », et continuer en s'éloignant ; c'était la retraite ; et ils prenaient la décision d'entrer à Saint-Cyr.

Quand il fallait aller à Lyon, prendrait-on le train en gare de Vienne ? ou à Sainte-Colombe ? Par Vienne, c'était inquiétant : le tunnel n'allait-il pas ensevelir le train sous son éboulement ? Sainte-Colombe était plus sûr, et quelques-uns traversaient le pont pour ne pas s'exposer au danger.

Et cependant c'était amusant de rester en gare de Vienne ; il y avait sur la voie « descendante » la fontaine de Saint-Gervais et son eau renommée : les gens du quartier venaient la prendre, car le P.L.M. pouvait bien l'avoir incarcérée dans des constructions, c'était un droit pour les Viennois d'y venir puiser. Nulle part, il n'y avait de si bonne eau. Les mécaniciens des trains le savaient bien : on entendait leurs semelles de bois claquer sur le

trottoir, quand ils venaient, au trot, pendant le bref arrêt de leur train ou son ralentissement, remplir leur bidon, puis repartir en hâte. C'était une fontaine privilégiée.

Elle coule toujours, fidèle, mais elle n'a plus de fidèles, les rails la frôlent, et le trottoir d'embarquement n'existe plus de ce côté.

Il y avait au-devant de la gare un jardinet, avec des arbres, et comme l'usage le voulait, une grille basse tout autour. Il a disparu lors de l'érection de la Victoire ailée de Claude Grange. Il eût été souhaitable, et il avait été demandé, que cette verdure persistât ; la statue monumentale ne se serait pas détachée sur le mur de cette gare, non monumentale, et les rochers, un peu secs, de l'à-pic ; elle aurait eu à son entour la garde des arbres et le frémissement de leurs feuilles.

Les cris s'en vont ! il y a des interdictions qui les font disparaître ; il y a des situations du moment qui ne les permettent plus. Ecarté, le sifflet strident du laitier qui, deux fois le jour, au moins, promenait dans nos rues son charreton plein de bidons, et qu'un chien résigné et ardent l'aidait à tirer. Car il fut un temps où les marchands de lait devaient nous offrir leur liquide, matin et soir, pour nous le faire absorber. Tout change, et tout revient. Quelle revanche escomptée des queues que le commerçant regarde sans commisération !

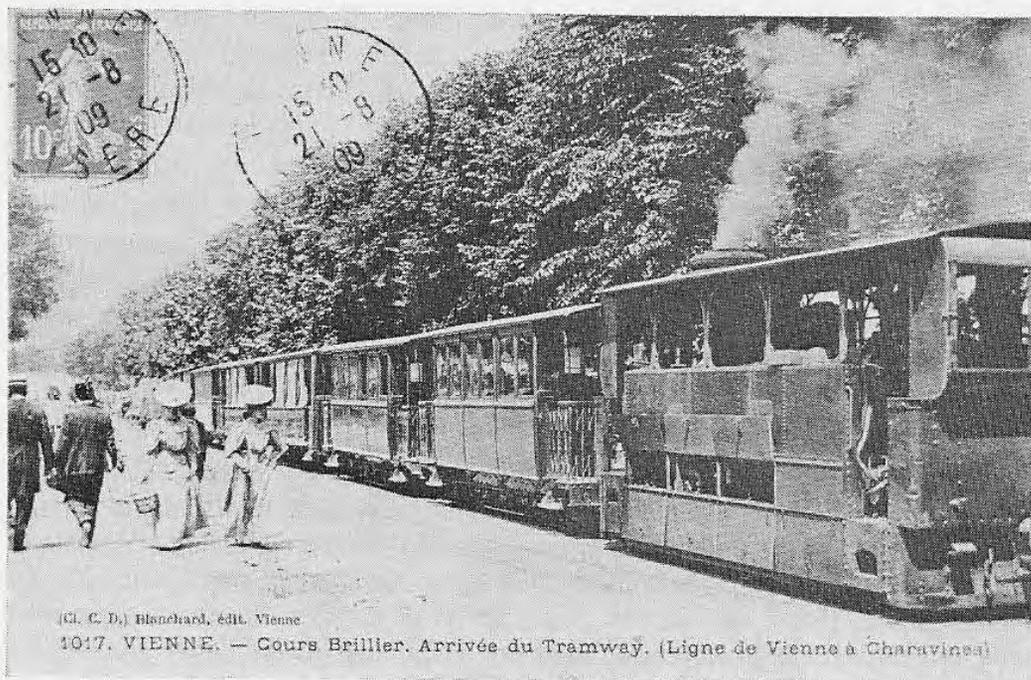
Il y avait place du Palais des marchands de vaisselle qui étalaient leur marchandise sur le sol, au matin du samedi, et quels cris faisaient-ils entendre ! L'un d'eux, un gros, mettait ses poumons à la quatrième vitesse, dès la première heure, et ne débrayait plus. Le concurrent, dans une courte pause de l'adversaire, lançait un appel, de petit oiseau. C'était avant 1914 ! Les marchands ont été placés ailleurs, et le temple d'Auguste qui vibrait de leurs cris est retombé dans le silence de la mort.

*

**

En ce temps-là, et jusqu'à 1940, le samedi matin montrait une ville inconnue aux autres jours. La rue Ponsard ne permettait pas aux voitures de s'y hasarder : le piéton occupait trottoir et chaussée. On voyait encore ce jour-là des têtes de campagnards que nous ne connaissons plus : car l'habillement est devenu un uniforme, et les femmes ont le même carmin aux lèvres et les cheveux aux mêmes œufs brouillés.

Il y avait alors des têtes d'hommes coiffées de chapeaux mous qui, de quelque manière qu'ils soient mis, étaient toujours de travers : quand le pli du chapeau allait du nez à la nuque, les bords s'abaissaient sur les côtés, et se relevaient devant et derrière ; quand le pli était d'une oreille à l'autre, les bords s'abais-



Collection François BLANCHARD

saient normalement. Au cou, un gros foulard à deux tours avec un nœud bien régulier sur le côté. Rasé de frais, car c'était le premier service demandé à la ville, notre homme s'avancait à pas lourds et lents, et donnait l'impression d'une intégrale incompréhension, malgré les « oua, oua, Monsu », avec lesquels il assurait que son intelligence s'était ouverte.

Les blouses bleues ou noires, avec un reste de broderie en blanc vers le cou ne se voient plus, et pas davantage le parapluie qui aurait pu servir à une escouade.

Ne se voit plus la paysanne à bonnet blanc et tuyauté, à la jupe jusqu'aux chevilles, mais s'entendent encore les cris perçants de l'une ou l'autre d'entre elles qui ne sait parler que pour des sourds, parce que ses oreilles se bourrent de coton.

La place Saint-Maurice offrait ses voitures : des diligences, qui amenaient avec quatre ou six chevaux les citadins de Saint-Jean-de-Bournay, et les villageois de Moidieu. Sur la place de Miremont était le point d'arrivée des voitures de Cour et de Beaurepaire. Puis, ce furent les chemins de fer économiques du Nord qui se tortillèrent de Vienne à Charavines. Quel progrès ! En partant de Vienne, vers les 6 heures, on devait être à Saint-Jean vers les 8 heures. Ce train à vapeur avait un bien humble frère à cheval qui faisait le service Vienne-Pont-Evêque et Vienne-Estressin. Il glissait sur les rails, en sortait parfois, et emmenait une douzaine de personnes assises, et autant peut-être, debout, à l'avant et à l'arrière. Un exemplaire fossilisé de ce véhicule orne, près de la station de Clonas, l'entrée d'une pépinière, immobile désormais devant les trains qui passent.

Ce qui demeure, c'est la longueur des trajets à faire sur des pneus précieux ou irréparables, ou sur des jambes qui ne s'usent pas. Qu'elles seraient bonnes à revoir les caisses sur roues de fer que nous avons regardé partir, en les raillant !

*
**

Ce qui demeure aussi, ce sont les expressions que les flots du patois ont laissées en se retirant. Les unes ne se disent qu'en langage incorrect, ou en riant : « A cha peu ». *La grande bringue, elle avait économisé huit cents francs, à cha sou*, dit le monologue de Gonzague. « A cha peu » est une expression correcte de dialecte local ; on la retrouve en provençal, et les vers si connus de Mistral, dans le « Poème du Rhône », quand il décrit l'arrivée des bateliers sur Vienne, l'emploient dans le style héroïque :

Lou neblares, qu'à cha pau s'enlumino,...

L'épais brouillard, qui peu à peu s'éclaire,...

C'est au même provençal que se retrouve notre *Je n'en peux mais*, pour dire : *Je n'en peux plus*.

Il est des locutions qui sont courantes et erronées : un escalier est une suite de marches ; les Viennois emploient escaliers pour marches. Ils disent : il faut gravir les escaliers, alors qu'en parler français, ce qui convient c'est : gravir les marches de l'escalier.

De même, nous disons qu'il est bien « fatigué » de quelqu'un qui est bien malade.

Il est des appellations persistantes et pittoresques, et justifiées : les marchandes de légumes vendent des *racines jaunes*, ce qui peint très bien le légume, qui est racine en terre, et jaune en couleur. Vichy, et toute la France, ne sait s'accommoder que de *carottes*. Chez nous, la *carotte est rouge*, et c'est ce que les gens du dehors appellent *betterave*.

Ces façons de dénommer sont très justifiées et inoffensives. Il faut les conserver, et ne pas s'alarmer de l'irritation de ceux qui, parce qu'ils ont été en résidence ailleurs, ou qu'ils se croient parisiens, ne savent pas saisir la légitimité des appellations locales.

Nos campagnards savent tous d'où vient le vent, du Midi ; et il ne peut venir que de là. Car, pour nous, le vent, tout court, c'est celui qui nous arrive du sud, et nous apporte la chaleur, et la sécheresse. Quand au confluent de la Gère, on entend les sifflets des trains passant en gare, c'est « le vent » qui les apporte. C'est « le vent » qui nous assure de la fin de l'hiver et du règne de la bise, quand, vers le 20 mars, ses souffles encore discrets font monter la température, jusqu'au coucher du soleil. Demandez à un cultivateur, ces jours-là : *Qu'est-ce qui souffle ?* C'est le vent, dira-t-il.

Alors, Parisiens, vous voulez savoir comment nous appelons ce déplacement d'air que vous, vous nommez le vent ? Nous disons, quand le temps est calme : *il n'y a point d'air*, et quand un souffle fouette nos visages, ou fait claquer nos portes : *c'est l'orage*.

Du *pittoresque*, pensons-nous ; de *l'incorrect*, disent les autres. Que ces autres ne gourmandent pas, et qu'ils attendent : ce pittoresque disparaîtra devant la prétentieuse monotonie des corrections.

The text on this page is extremely faint and illegible. It appears to be a multi-paragraph document, possibly a report or a letter, but the content cannot be discerned. The text is arranged in several distinct blocks, separated by what might be paragraph breaks or section changes. The overall appearance is that of a scanned document with very low contrast or significant fading.

Les stalles de Saint-Maurice et la chaire des archevêques de Vienne du Musée du Louvre

par Marcel GOURDANT

La partie la plus ancienne de la cathédrale Saint-Maurice est située dans le chœur. Elle nous a gardé quelques éléments de la cathédrale primitive de Vienne, celle dont la construction fut entreprise par l'archevêque Léger, mort en 1070. On y trouve le bel ensemble formé de deux arcs d'un banc de pierre semi-circulaire, adossés au mur du chevet, de part et d'autre du siège épiscopal, surélevé pour marquer la hiérarchie, qui se trouve au centre, derrière le maître-autel. Ce siège, simple et massif, la cathédrale, est en pierre comme l'ensemble qui l'entoure.

On se représente l'archevêque métropolitain entouré des chanoines de son chapitre et des dignitaires de l'Eglise rangés à droite et à gauche dans l'ordre de préséance (1), venant s'asseoir en grande pompe, lorsqu'ils concélébraient les offices. Par dessus un autel bas (2) sans tabernacle ni retable, il dominait le chapitre et les fidèles.

Notre cathédrale garda-t-elle longtemps la majesté rigide et austère que lui donne le simple appareil de la pierre ? Ou, au contraire, ses prélats et ses chanoines cédèrent-ils à la mode de l'époque qui suivit, au cours de laquelle on appréciait la chaleur et le confort des belles stalles de bois sculpté que l'on trouve encore dans beaucoup de nos anciennes églises ?

Dès le XII^e siècle, l'archevêque Jean de Bernin avait entrepris les très importants travaux d'agrandissement et d'embellissement de sa cathédrale, travaux qui ne devaient se terminer qu'au début du XVI^e siècle et qui réussirent un mariage presque parfait entre

(1) Ulysse CHEVALIER, *Constitution de l'église métropolitaine de Vienne*, édition de la Société des « Amis de Vienne », Martin imprimeur à Vienne, 1922, p. 136 et 137.

(2) Le maître-autel actuel, en marbre, provenant de monuments antiques, fut offert à Saint-Maurice en 1744 par le Cardinal de la Tour d'Auvergne, alors archevêque. Comme le mausolée des Archevêques, il fut fait à Rome par le sculpteur français Michel-Ange Slodtz.

le style roman de l'église primitive et le style gothique dont la vogue lui avait succédé.

C'est à partir du XIII^e siècle que le chœur fut reconstruit en style gothique et que le reste de l'église fut remanié pour la mettre en harmonie avec le nouveau chœur (3). Fut-elle aussi dotée de stalles gothiques ?

L'abbé Baffert, auteur d'une intéressante monographie de Saint-Maurice, l'assure (4). Eut-il accès à certaines archives peu connues et sur quels documents s'appuie-t-il pour cela ? Nous l'ignorons et il est regrettable qu'il n'ait pas indiqué les sources qui lui permettaient cette certitude que nous ne retrouvons dans aucun autre auteur. Il nous assure aussi que le remplacement de stalles de style gothique par des stalles de style Renaissance à la fin du XVI^e siècle fut motivé par le désir de nos prélats de satisfaire à une mode nouvelle.

Cette hypothèse est séduisante et peut être vraie, mais si l'on constate l'importance des dégâts occasionnés à Saint-Maurice par les Huguenots entre 1560 et 1570, il reste fort possible aussi que ce remplacement ait été motivé par la nécessité et non pas par la mode.

Les dévastations de 1562 et de 1567 restent mémorables. En 1562, un corps d'armée du Baron des Adrets, commandé par François de Terrail, sévit contre Saint-Maurice. Ils mutilent sans pitié la plupart des ornements de la façade dont la dernière pierre avait été posée vingt-neuf ans auparavant, en 1533 (5). Ils cassent les vitraux. Ils volent les plombs de couverture des toitures, crèvent les tableaux et brûlent les ornements sacerdotaux. En 1567, nouvelle incursion, au cours de laquelle les ornements pontificaux, la bibliothèque et les archives de l'archevêché sont brûlés. Ils brisent les cloches ainsi qu'un grand nombre de statues.

On voit ainsi que les archevêques qui se succédèrent sur le trône de Vienne eurent fort à faire, le calme revenu, pour relever leur cathédrale de ses plaies, la nécessité primant sans doute en la matière les exigences de la mode.

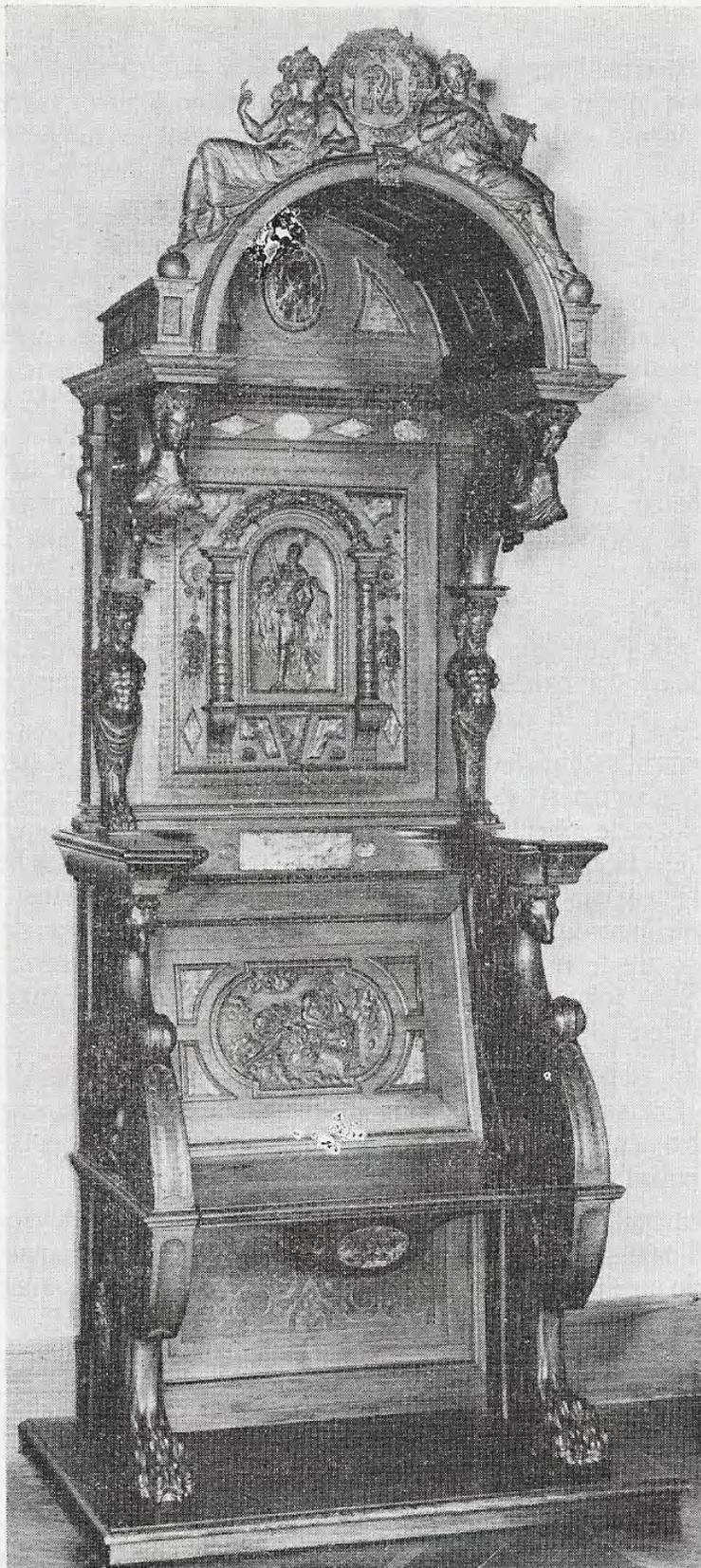
Leur effort est souligné, par le premier de nos historiens viennois à s'être exprimé en langue française, Jean Lelièvre (6)

(3) On construisit un rang de chapelles adossées aux collatéraux nord et sud. La nef fut exhaussée de façon à prolonger dans toute la longueur de l'église la galerie (triforium) qui courait au-dessus du chœur. On allongea le vaisseau de quatre travées et l'on construisit la façade que nous connaissons actuellement (référence Bégule).

(4) Abbé BAFFERT, *Monographie de Saint-Maurice*, Imprimerie Vallier à Grenoble, 1902.

(5) MERMET aîné, *Chronique religieuse de la ville de Vienne*, Imprimerie de Roure, 1856, p. 227.

(6) Antérieurement à J. LELIÈVRE, les textes sur l'histoire de Vienne étaient en latin. Il est l'auteur de *Histoire et Saincteté de la cité de Vienne en Gaule Celtique* imprimée à Lyon chez Jean Poyet en 1625.



Chaire des Archevêques de Vienne, fin du xvi^e siècle, Musée du Louvre, Département des objets d'art.

Photo publiée avec l'autorisation de M. le Conservateur.

qui nous dit que Pierre de Villars (7), qui fut archevêque de 1588 à 1598, dont il fut le contemporain, avait « particulièrement fait orner la grande église de belles chaires pour tous les chanoines et habituez ».

Un autre texte du XVIII^e siècle de Charvet (8) nous apporte des précisions supplémentaires :

« Bien que l'on eut fait plusieurs réparations dans la cathédrale sous Jérôme de Villars, il en restait encore à faire. La piété de MM. Anselme Vachier du Prenet, chantre, et Putod, chanoine, s'en chargea avec plaisir. Le premier fit la dépense de la boiserie du chœur qui est au-dessus des stalles (de Pierre de Villars), ouvrage estimable pour la correction du dessin, par la précision, l'exactitude et la propreté de l'exécution. Il n'eut point la satisfaction de le voir achevé. Il mourut en 1678 et on y mit la dernière main en 1680. »

Quant au second généreux donateur, Putod, frère d'un conseiller au Parlement de Grenoble, il fit faire un vitrail à la chapelle Saint-Jacques et une chape de soie parsemée d'étoiles en broderie pour la grande sacristie.

Sans nier la rigide beauté du chœur de Saint-Maurice rendu à son aspect primitif par la suppression des stalles et le dégagement du banc de pierre et de la cathédra, malheureusement complètement cachée par l'important maître-autel de marbre vert du XVIII^e siècle, on ne pourra que regretter la disparition des belles stalles Renaissance de notre église. On peut en effet se faire une idée précise de leur valeur artistique par le seul élément rescapé connu de nos jours, qui faisait sans aucun doute partie de l'ensemble mis en place par Pierre de Villars.

Sous la rubrique « Chaire des archevêques de Vienne », le musée du Louvre conserve un magnifique siège de style Renaissance, en noyer avec incrustations de marbre, décoré de figurines et de bas-reliefs sculptés.

Au fronton du dais, on remarque les armoiries des Villars : « D'azur à trois molettes d'or au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules ». Il fut acquis par les musées nationaux en 1828 et provient de la vente d'une collection Revoil.

Nous devons à l'obligeance de Francis Salet, conservateur en chef du département des objets d'art, l'envoi de la photographie que nous publions et l'autorisation bénévole de la publier pour le bulletin des « Amis de Vienne ».

(7) Il y eut successivement à Vienne cinq Archevêques de la famille de Villars : Pierre IV, de 1575 à 1588 ; Pierre V, de 1588 à 1598 ; Jérôme, de 1598 à 1626 ; Pierre VI, de 1626 à 1662 ; Henri I^{er}, de 1662 à 1693.

(8) CHARVET, *Histoire de la sainte église de Vienne*, chez Cizeron à Lyon, 1761, p. 587, 615 et 616.

A la Révolution française, Saint-Maurice devait encore subir d'importants dégâts. Tous les métaux qui avaient une valeur industrielle furent arrachés et emportés : fer, cuivre, plomb, bronze, le mobilier fut vendu, en particulier les stalles (9).

Que devinrent-elles ? Par recoupement, grâce aux travaux de deux de nos historiens viennois : Pierre Baffert et Pierre Cavard, nous retrouvons quelques bribes de leur existence, mais d'importantes recherches restent sans doute à faire pour découvrir où elles se trouvent actuellement.

Après avoir passé successivement par différentes mains, elles devinrent la propriété du Grand Séminaire de Lyon qui comptait les utiliser pour sa chapelle nouvellement construite. Mais un autre projet fut adopté grâce aux largesses de l'empereur Napoléon III (10). Il fut alors question pour Vienne de les racheter. Le 5 janvier 1873, le Conseil de Fabrique de Saint-Maurice inscrivait à son budget une somme de 3 000 F « provenant de la vente de vieux tapis de l'église ». Toutes les conditions semblaient réunies pour ce rachat, la dépense était approuvée et l'argent trouvé.

On ignore pourquoi la transaction échoua et l'on peut d'autant plus la regretter que par une double malchance les stalles étaient perdues à nouveau pour Vienne et les vieux tapis vendus, soi-disant dépréciés, n'étaient autres que les très belles tapisseries anciennes de Saint-Pierre : *Le Domine quo Vadis* et *Simon le Magicien* qui sont depuis cette époque la propriété de la famille Blanchet de Rives (11).

Pourquoi l'affaire fut-elle manquée et que sont devenues les stalles de Pierre de Villars ? On perd leur trace depuis 1873. En 1903 l'abbé Baffert pensait qu'elles avaient été vendues à « un casino ou à une salle de concert » sans autre précision de sa part, ni certitude d'ailleurs.

La question reste posée.

(9) Pierre CAVARD, *La cathédrale Saint-Maurice sous la Révolution*, Bibliothèque régionale d'histoire et d'art, Blanchard éditeur à Vienne, 1936, p. 97 et 98.

(10) Pierre BAFFERT, *Monographie de l'église Saint-Maurice*, Grenoble, imprimerie Vallier, 1902, p. 42.

(11) Pierre CAVARD, *La cathédrale Saint-Maurice de Vienne pendant la Révolution*, déjà cité, p. 97 et 98.

Faint, illegible text covering the majority of the page, likely bleed-through from the reverse side of the document.

Mariage à Saint-André-le-Bas en 1774 d'un des frères Montgolfier

par Jean-François GRENOUILLER

Les registres paroissiaux de Saint-André-le-Bas contiennent à la date du 17 mai 1774, sous la plume du curé Charvet, l'acte de mariage d'Etienne Jacques Montgolfier avec Adélaïde Marianne Justine Bron. Cette cérémonie a lieu après une publication faite en la paroisse de Vidalhon en Vivarais près d'Annonay. La bénédiction nuptiale a été donnée par Alexandre Montgolfier, licencié en la Faculté de Paris, chanoine de l'Eglise d'Annonay. L'époux est sieur Estienne Jacques Montgolfier, négociant de profession et fils de sieur Pierre Montgolfier, négociant à Annonay et de feu Dame Anne Duret. L'épouse est Demoiselle Adélaïde Marianne Justine Bron, fille de feu M^r M^e Claude Bron, contrôleur général des fermes du roy à Tournon et de Dame Benoitte Chazal (1). Le contrat a été reçu par M^e Guillermin, notaire à Vienne, le 14 mai 1774. Les témoins sont Messire Joseph de Chazal, oncle de l'épouse, commandant pour le roy en la citadelle de Perpignan et Chevalier de Saint-Louis, Gabriel de Grandval, chanoine de l'Eglise de Vienne, Pierre de Trivio, chanoine de Vienne et Charles Guillermin, notaire.

Jacques Etienne Montgolfier et son frère Joseph Michel Montgolfier furent les inventeurs des aérostats. Jacques Etienne étudia l'architecture, mit au point un papier velin et eut l'idée de la Montgolfière qu'il réalisa. Les deux frères Joseph (1740-1810) et Etienne (1745-1799) étaient issus d'une famille de seize enfants. Lors de leur géniale invention en 1783, Etienne Jacques fut présenté à la Cour, il reçut le cordon de Saint-Michel. Son père Pierre Montgolfier ainsi que tous ses autres enfants furent anoblis en 1783. Michel Joseph deviendra membre de l'Institut par la suite.

Le curé Charvet, en 1783, lorsqu'il fait part de l'événement de l'année dans ses registres semble oublier qu'un des frères Montgolfier a reçu la bénédiction nuptiale dans sa paroisse. Il nous rapporte néanmoins l'événement de la façon suivante :

(1) Les Bron étaient d'origine viennoise.

« Cette année en hauteur un spectacle unique au monde, ç'a été les ballons aérostatiques, c'est-à-dire une grande machine pour voltiger dans les airs qui a été faite à Paris et dirigée par les soins du sieur Montgolfier inventeur. Le deux décembre elle est partie des Tuilleries au complet de tout Paris et de la cour, elle a fait neuf lieues en deux heures, MM. Charles et Robert sont montés dedans. Ils se sont élevés à la hauteur de quinze cents toises. »

Antonia MOULIN (1876-1928) :
une Viennoise guérie miraculeusement
à Lourdes le 10 août 1907

par Mgr Paul-Emile HENRY

Evêque de Grenoble

Publication de l'Ordonnance de Mgr Henry portant jugement canonique sur la guérison miraculeuse de Mlle Antonia Moulin, à Lourdes, le 10 août 1907.

(Extrait de « La Semaine religieuse du diocèse de Grenoble », 43^e année, n° 14, 10 novembre 1910).



Le Saint Concile de Trente, dans sa vingt-cinquième session, *De invocatione... Sanctorum*, a sagement ordonné qu'aucun miracle nouveau ne pourrait être admis comme authentique avant d'avoir été reconnu et approuvé par l'Evêque : *nisi recognoscente et approbante Episcopo*.

Dûment informé que Mlle Antonia Moulin, ouvrière couturière, née à Vienne, en ce diocèse de Grenoble, le 13 avril 1877 (1), avait été guérie à Lourdes, le 10 août 1907 (2), d'une plaie suppurante dont elle souffrait depuis plus de deux ans, et que cette guérison, vu son caractère d'instantanéité, était généralement considérée comme miraculeuse.

Désireux, si le miracle était constant, de lui donner la consécration d'une reconnaissance officielle par l'autorité ecclésiastique, pour la plus grande gloire de Dieu et l'honneur de la Vierge Immaculée ;

Obéissant d'ailleurs au désir exprimé par Sa Sainteté Pie X, que les faits réputés miraculeux et les plus éclatants survenus à Lourdes fissent l'objet d'une enquête canonique et fussent authentiqués par le jugement des Evêques ;

Après avoir institué, sous Notre présidence, à Vienne même, une Commission canonique composée de la façon suivante :

Promoteur : M. le chanoine France, directeur des Œuvres du diocèse ;

Juges : MM. Serlin, vicaire général honoraire et curé-archiprêtre de Saint-Maurice ; Buisson, archiprêtre de Saint-André-le-Bas ; Tripiet et Lambert, curés des autres paroisses de Vienne ; Jail, supérieur, et Claude Bouvier, professeur à l'Institution Robin ; Guy, aumônier du Pensionnat du Bon-Accueil ; André Vidal, ancien professeur de théologie à Saint-Sulpice, depuis plusieurs années déjà résidant à Vienne ; Brunet, docteur en théologie, curé-archiprêtre de la Côte-Saint-André, et Fournier, licencié en Droit Canon, ancien professeur de philosophie au Grand Séminaire de Grenoble ;

Notaires : MM. Linossier, notre secrétaire intime ; Chatain et Vénard, tous deux professeurs à l'Institution Robin ;

Ladite Commission s'étant consciencieusement employée, comme elle en avait le devoir, à rechercher devant Dieu toutes les

(1) Ce renseignement d'état civil comporte une erreur d'année : A. Moulin est née le 13 avril 1876 et non le 13 avril 1877. Elle était fille d'Eugène Moulin et de Françoise (Fanny) Baudrand. Elle fit sa première communion à Septème le 10 mai 1888. A. Moulin est décédée à Vienne le 5 octobre 1928. Le père d'Antonia Moulin, Sieur Eugène Joseph Benjamin Moulin commis négociant, né à Châteauroux (Indre) en 1823, avait épousé Dlle Françoise Baudrand le 29 septembre 1852, née à Vienne en 1837.

(2) Elle demeurait à Vienne, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau.

circonstances de la maladie et de la guérison de Mlle Antonia Moulin, et y ayant consacré six séances, en la chapelle de Saint-Théodore, contiguë à la maison presbytérale de Saint-Maurice ;

Ouï, sous la foi du serment, les dépositions, tant de Mlle Antonia Moulin elle-même, que des religieuses préposées à sa garde à l'hôpital, du médecin qui lui prodigua ses soins pendant les derniers mois immédiatement antérieurs à son départ pour Lourdes, des infirmières du pèlerinage et d'autres personnes qui furent témoins de la gravité de son état et de son retour soudain à la santé ;

Connaissance prise également des certificats délivrés par trois médecins, constatant la maladie et la guérison ;

Nous avons dû reconnaître et Nous attestons aujourd'hui l'exactitude des faits suivants :

1° Le 17 janvier 1905, Mlle Antonia Moulin entre à l'hôpital de Vienne pour y soigner un commencement de bronchite. Cinq semaines plus tard, elle est à peu près guérie et se dispose à quitter l'hôpital, lorsqu'un mal, dont on ne peut préciser au début le caractère, lui vient subitement au pied droit. Le pied enfle ; après le pied, c'est la jambe sur laquelle se forme bientôt un abcès ; l'abcès incisé est suivi d'une phlébite, aggravée de lymphagite intermittente.

Au mois de septembre de cette même année 1905, tous les remèdes employés étant restés inefficaces, Antonia Moulin se détermine à aller à Lourdes avec le pèlerinage dauphinois. Elle part le 12 septembre. A Lourdes, on la plonge plusieurs fois dans la piscine. Le résultat est nul ; et non seulement aucune amélioration ne s'est produite dans son état, mais celui-ci a plutôt empiré. Elle revient à Vienne sensiblement plus malade. « Elle dut reprendre le lit pour ne plus le quitter », a déclaré son infirmière.

2° La jambe alors se couvre d'abcès. On les ouvre, d'autres se montrent qui finissent par engendrer une fistule. Les médecins, successivement de service, ont beau mettre en œuvre toutes les ressources de leur art, le mal l'emporte sur leur science et sur leurs efforts et, ne pouvant plus rien, ils se décident à envoyer la malade à l'Hôtel-Dieu de Lyon. C'était au commencement de mars 1906.

A l'Hôtel-Dieu, Antonia est placée dans la clinique de deux éminents praticiens, MM. les docteurs Molin et Gangolphe, qui, pendant dix mois, de mars à fin décembre, l'entourent des soins les plus assidus. — A cet égard, et pour la mise en relief nécessaire de la gravité du mal dont elle souffrait, le rapport suivant de M. le docteur Molin est à lire : « Les fistules, abcès, décolle-
« ments sous-cutanés, écrit-il, furent l'objet d'une thérapeutique
« énergique pendant les dix mois de traitement : teinture d'iode,

« nitrate d'argent, pansements variés au Baume du Pérou, au vin
« aromatique, etc. Devant l'échec de ces petits moyens, je prati-
« quai à plusieurs reprises des curetages... Au cours d'une de ces
« interventions, je pratiquai même l'ablation en masse de tous
« les foyers avec tentative de réunion immédiate. Toutes ces thé-
« rapeutiques échouèrent successivement, et la malade quitta
« l'Hôtel-Dieu non améliorée et souffrant considérablement.

On a même, à ce moment, l'impression que la maladie d'Antonia pourrait bien avoir, à brève échéance, une issue fatale. Cette impression est aussi la sienne. Elle-même, après avoir reçu les derniers sacrements, demande à quitter l'Hôtel-Dieu pour revenir à l'Hôpital de Vienne, « ne voulant pas, disait-elle, mourir à Lyon ». Et de fait, durant le trajet de Lyon à Vienne, elle paraît tombée si bas que l'infirmier qui l'accompagne éprouve la crainte qu'elle ne meure en route. Il est venu l'attester devant la Commission.

3° De retour à l'hôpital de Vienne, le 28 décembre 1906, la malade voit son état s'aggraver encore. Le peu de nourriture qu'elle prend, elle la rejette. La plaie, large et profonde, qui s'était formée à la cuisse droite, suppure à tel point que les linges de pansement sont chaque fois traversés par le pus qui s'en dégage : un pus fétide, souvent accompagné d'hémorragies abondantes. Le genou est devenu énorme. Ni les applications de teinture d'iode, ni les pointes de feu pratiquées à plusieurs reprises par M. le docteur Mayoud ne réussissent.

M. le docteur Grésillon essaie d'un nouveau traitement. Il a recours à une thérapeutique plus active. Il n'est pas plus heureux. « Ma faillite fut aussi désastreuse qu'avaient été grandes mes
« espérances, avouait-il à la Commission. Antonia Moulin deve-
« nait l'une de ces malades devant le lit desquelles le médecin
« d'hôpital passe un peu rapidement parce qu'il ne sait plus que
« leur dire. Sur ces entrefaites, la malade me demande l'autori-
« sation d'aller à Lourdes. Je la lui accordai avec joie, non pas
« certes en sceptique, mais cependant surtout parce qu'elle
« débarrassait la salle d'un foyer d'infection, et le personnel si
« dévoué de l'hôpital d'un travail à la fois pénible et répugnant. » Ajoutons que, peu de temps auparavant, M. le docteur Latour avait délivré à Antonia Moulin un certificat la déclarant incurable et demandant pour elle à ce titre une pension.

4° Tel est donc l'état d'Antonia Moulin, lorsqu'elle part pour Lourdes le mercredi 7 août 1907, portée sur une civière jusqu'à la gare de Vienne, la jambe enfermée dans une gouttière plâtrée.

Le long trajet de Vienne à Lourdes, qu'elle accomplit étendue sur un matelas, lui fut une terrible épreuve. Au témoignage de l'infirmière du pèlerinage, chargée de veiller sur elle, de la plaie « longue de 12 à 15 centimètres, large de 10 à 12, profonde de

7 à 8 » s'échappa, pendant tout le parcours, un pus abondant, accompagné d'une hémorragie telle que la provision de coton et de gaze dont on s'était pourvu fut insuffisante et qu'il fallut y employer des morceaux d'étoffes découpés dans des vêtements. L'infirmière en chef du wagon corrobore ce témoignage dans sa déclaration. L'odeur nauséabonde répandue par la plaie était si pénétrante, si incommodante, qu'elle dut « procéder maintes fois à la désinfection du compartiment et même du wagon ».

La malade est exténuée. Elle ne peut prendre aucune nourriture et fort peu de boisson. A plusieurs reprises, elle est sur le point de tomber en syncope. A peine arrivée à l'hôpital de Lourdes, on la couche, on renouvelle son pansement : les douleurs alors sont si grandes qu'elle prétend n'avoir jamais autant souffert de sa vie.

C'était le jeudi 8 août. La nuit fut très mauvaise. Le vendredi 9, on put néanmoins emporter la malade sur un matelas jusqu'à la Grotte et la plonger dans la piscine. La tentative fut sans résultat.

Le samedi matin 10 août, l'état d'Antonia parut trop inquiétant pour qu'on se risquât à la tirer de son lit. L'après-midi, cependant, une accalmie s'étant produite, on crut pouvoir descendre à ses instantes prières et on la transporta à la piscine pour une seconde immersion. Celle-ci fut courte d'ailleurs, d'une demi-minute à peine : le temps pour la malade d'adresser à la Vierge de Lourdes une invocation très brève où elle lui demandait de la guérir pour la conversion de sa famille.

A ce moment, et subitement, Antonia pâlit. Une douleur intense l'étreint, si vive qu'elle en perd presque connaissance. On la tire de la piscine. Aussitôt, la douleur est passée, et elle reprend ses esprits. L'infirmière se met en devoir de la panser. « C'est singulier, lui dit-elle, vous ne me faites plus mal comme auparavant. » L'infirmière alors observe la plaie et quelle n'est pas sa stupéfaction de constater qu'elle est cicatrisée, que de l'horrible et puante plaie de tout à l'heure, il ne reste rien, rien qu'un léger suintement de pus, à peine visible, autour du drain que les médecins y ont placé depuis plus d'un an et que l'immersion n'a point détaché.

Et la malade, qui depuis dix-huit mois n'a pu faire usage de ses jambes, commence à marcher. On la conduit en voiturette à la Grotte, elle en peut faire le tour à pied sans effort pénible. Immédiatement, on l'amène au bureau des constatations pour y être présentée à M. le docteur Boissarie, lequel reconnaît, après un long et minutieux examen, que la cicatrice est solide, non adhérente à l'os, que le genou ploie facilement, que les mouvements de la hanche sont libres et la marche facile. Entre temps, le drain de la plaie est tombé comme de lui-même au premier contact.

« Le fait est merveilleux, dit le Docteur à Antonia, remerciez la Sainte Vierge et demandez-lui de continuer son œuvre. Je ne prononcerai le mot « miracle » que si la goutte de pus, grosse comme une tête d'épingle, qui existe encore, disparaît tout à fait. » A partir de ce moment, Mlle Antonia Moulin put s'alimenter et dormir. Le lendemain dimanche, elle fut plongée de nouveau dans la piscine. L'une des infirmières, qui lui prêtait son aide, vit alors ce qui restait de sa plaie se fermer, les deux lèvres se souder définitivement au contact de l'eau miraculeuse dont on l'épongeait au sortir du bain : la goutte de pus, dernier vestige de l'horrible suppuration, avait disparu. La guérison était complète.

6° Pendant le trajet de Lourdes à Vienne, Antonia Moulin voyage non plus couchée, mais assise comme tout le monde, allant, venant, chantant dans les compartiments, se faisant une joie d'aider les infirmières à soigner les malades moins favorisés qu'elle. Son arrivée à Vienne fait sensation. A la voir revenir debout, souriant, marchant à l'aise, on se demande si l'on n'est pas le jouet d'une illusion et si c'est bien elle qu'on avait, six jours auparavant, portée sur un brancard et installée avec tant de peines dans un wagon. L'infirmier qui l'avait accompagnée à la gare est là, à l'arrivée du train. Il y est venu, persuadé que, en dépit de tout ce qu'il entend dire, sa malade ne pourra pas se passer de ses services. En la retrouvant, telle que le pèlerinage la lui ramène, il éprouve une impression si forte qu'il prend aussitôt la résolution d'aller lui-même à Lourdes pour y demander à la Vierge sa propre guérison.

A l'hôpital, tout le monde, sœurs et pensionnaires, crie au miracle. Le lendemain de l'arrivée d'Antonia, MM. les docteurs Mayoud, Faure et Latour viennent ensemble examiner, en présence de la vénérable mère supérieure, celle à laquelle ils avaient donné leurs soins si longtemps. Ils palpent la plaie cicatrisée, la pressent de leurs mains pour observer si, du fond de la cavité où le drain avait été mis, ne sourdraient pas encore quelques gouttes de pus. La plaie reste sèche ; ils font fonctionner l'articulation du genou et force leur est de se rendre à l'évidence : Antonia Moulin est bien guérie ; elle n'a plus besoin du secours de leur art.

M. le docteur Mayoud l'a constaté dans un certificat où, après avoir rappelé la plaie profonde et suppurante de la cuisse et l'arthrite du genou dont souffrait Mlle Moulin avant son départ pour Lourdes, il reconnaît que, le lendemain de son arrivée, « sa plaie était cicatrisée, son membre désenflé, et le genou avait recouvré sa souplesse ». Trois semaines après, Antonia Moulin avait pris près de six kilos. Le 25 septembre suivant, elle se présente à M. le docteur Grésillon, qui ne pouvait en croire ses yeux de la revoir si changée. Après un examen approfondi, il lui délivra, lui aussi, un certificat rappelant sa maladie longue et douloureuse, l'inutilité des divers remèdes employés pour la guérir, et

le terminant par ces mots : « En pleine suppuration, cette malade « part à Lourdes, d'où elle vient avec une cicatrice solide, *non* « *adhérente à l'os*, un genou qui se plie facilement, la marche « presque sans fatigue. Il s'agit là d'une guérison inexplicable « scientifiquement ». Depuis cette époque, Mlle Moulin a pu reprendre son travail de couturière et piquer à la machine pendant plusieurs heures par jour, sans en être incommodée. Le dimanche, elle fait volontiers, avec ses compagnes du patronage auquel elle appartient, des courses de 8 à 10 kilomètres sans être « trop lasse », selon sa propre expression. En 1908, en 1909 et en 1910, elle est revenue chaque année à Lourdes, avec le pèlerinage diocésain, en qualité d'infirmière. Chaque fois, elle s'est présentée au Bureau des constatations, où les médecins ont de nouveau examiné ses cicatrices et reconnu sa guérison parfaite. D'ailleurs, depuis que celle-ci s'est produite, il y a trois ans, elle n'a jamais été malade, ainsi que tous les témoignages recueillis par la Commission sont unanimes à l'affirmer.

En conséquence et pour conclure :

Nous constatons, d'après les trois certificats des médecins renfermés dans les dossiers du procès, et d'après les neuf témoignages concordants, donnés sous la foi du serment, de ceux qui ont vu la malade, la plupart avant et après la guérison, et quelques-uns au moment même, que cette guérison revêt les sept caractères requis par Benoît XIV — le vrai législateur en la matière — pour être classée parmi les guérisons miraculeuses :

1° Plaie de la face externe de la cuisse avec vaste décollement « et trajet fistuleux conduisant sur le fémur, tout le membre inférieur très œdématié et le genou droit atteint d'arthrite », c'est ainsi que MM. les docteurs Grésillon et Mayoud ont caractérisé l'infirmité dont souffrait Mlle Moulin. On ne saurait nier que cette infirmité eût pris chez elle un caractère extrêmement grave, puisqu'à plusieurs reprises on eut des craintes sérieuses pour sa vie. A supposer qu'elle ne fût pas inguérissable de sa nature, en fait, elle l'était devenue au jugement des médecins dont l'un avait délivré à Mlle Moulin un certificat d'incurabilité, et dont un autre disait d'elle qu'elle était « l'une de ces malades devant le lit « desquelles le médecin d'hôpital passe un peu rapidement, parce « qu'il ne sait plus que leur dire » ;

2° Loin d'évoluer vers la guérison au moment où Mlle Moulin partait pour Lourdes, son infirmité était arrivée à un état qui causait à tous les impressions les plus pessimistes : à moins d'un miracle, disait-on, elle ne s'en relèvera pas ;

3° Toutes les médications possibles ont été employées par des hommes d'une haute compétence médicale et d'un dévouement connu, tant à l'hôpital de Vienne qu'à l'Hôtel-Dieu de Lyon :

« incisions, cautérisations, applications de pommades diverses, « bande élastique de Bier, curage de l'os..., injections hydragyriques », suivant un certificat médical : tout a été inutile, à ce point que son départ pour Lourdes fut considéré comme un débarras momentané pour l'hôpital. Les médicaments ne sont donc pour rien dans sa guérison ;

4° Elle est entrée dans la piscine de Lourdes, le samedi soir 10 août, avec sa plaie suppurante et son genou ankylosé depuis près de deux ans ; elle y est restée l'espace d'une invocation où elle demandait à la Sainte Vierge de la guérir pour la conversion de sa famille ; elle en est sortie, la plaie cicatrisée, ne laissant plus voir qu'une goutte de pus laquelle, le lendemain au soir, avait disparu ; le genou était redevenu flexible, la malade pouvant marcher et faire immédiatement le tour de la Grotte, alors que, depuis dix-huit mois, sa jambe se refusait à tout service. Comment faire pour ne pas reconnaître ici l'instantanéité de la guérison ?

5° La guérison est entière, parfaite, absolue, ainsi que l'ont constaté M. le docteur Mayoud, le lendemain du retour de Lourdes, et M. le docteur Grésillon, le 25 septembre suivant ;

6° Il n'est survenu, d'ailleurs, aucune crise, aucune révolution sensible dans l'organisme, par quoi elle aurait pu être opérée. Au surplus, il ne saurait être question d'exaltation imaginatrice, ni de nervosisme exaspéré, ni d'hystérie ou de suggestion dans la guérison instantanée d'une plaie profonde et suppurante.

7° Enfin, la plaie, fermée le 10 août 1907, ne s'est jamais rouverte depuis plus de trois ans ; le genou garde sa souplesse ; Mlle Moulin a pu reprendre son travail de couturière et le continuer depuis ce moment-là sans interruption.

Vu ces constatations diverses, appuyées sur des témoignages concordants et non suspects ;

Considérant que, si la flexibilité d'un membre auparavant ankylosé peut se produire parfois d'une façon presque subite — et s'il n'y a donc pas lieu, pour ce motif, de retenir comme miraculeuse la guérison de l'ankylose du genou de Mlle Antonia Moulin, encore qu'elle apparaisse bien, dans les circonstances où elle s'est produite, comme une faveur extraordinaire due à l'intercession de Notre-Dame de Lourdes — cependant il n'en va pas de même de « la cicatrisation instantanée des plaies qu'aucune théorie médicale ne peut expliquer », selon l'expression de M. le docteur Boissarie ;

Vu les votes unanimes des juges de la Commission canonique, estimant que la guérison de Mlle Antonia Moulin apparaît comme *humainement inexplicable* ;

Le Saint Nom de Dieu invoqué, la Vierge Immaculée appelée à notre aide ;

En vertu de l'autorité qui nous est dévolue en ces matières par le Saint Concile de Trente ;

Soumettant toutefois notre jugement au jugement du Saint-Siège apostolique ;

Nous déclarons et nous attestons que la guérison de Mlle Antonia Moulin, survenue à Lourdes, le 10 août 1907, est miraculeuse et doit être attribuée à une intervention spéciale de Dieu obtenue par l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie.

Donné à Grenoble, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire intime, en la fête de saint Léonien, abbé de Vienne, le 6 novembre 1910.

Le Bureau Médical des Constatations de Lourdes a écrit à un de nos sociétés le 13 novembre 1979 :

« Concernant Mlle Antonia Moulin, elle a effectivement guéri à Lourdes et de façon suffisamment extraordinaire pour qu'elle ait été reconnue non seulement par les médecins comme telle... mais aussi par l'Eglise comme un miracle. »

Directeur de la publication : A. HULLO — C. P. P. A. P. N° 54282
Imp. BOSC Frères, Lyon - Dépôt légal n° 7164 - 2^e trimestre 1980

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES « AMIS DE VIENNE »
EN ASSEMBLEE GENERALE DU 19 MARS 1980**

Présidents d'Honneur (à vie) :

M. Charles JAILLET - Ancien Président
M. Paul MICHALON - Ancien Président

Comité de Patronage :

M. Gabriel CHAPOTAT - Membre du C.N.R.S. - Fondateur,
Directeur du Centre de Recherches Archéologiques
M. Roger LAUXEROIS - Conservateur des Musées
M. Serge TOURRENC - Directeur adjoint de la Circonscription
Archéologique
M. André VIGIER - Président du Syndicat d'Initiative

BUREAU

Président : M. André HULLO - Professeur au Lycée de SAINT-
ROMAIN-EN-GAL

Vice-Présidents : M. Louis BLANC

M. Jean-François GRENOUILLER

M. François RENAUD - Professeur au Lycée de SAINT-
ROMAIN-EN-GAL

M. Marcel PAILLARET - Ingénieur - VIENNE

Secrétaire Général : M. Louis BLANC - SAINT-ROMAIN-EN-GAL

Trésorière : Mme THÉVENET - Directrice du Syndicat d'Initiative

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Charles COGNAT - Industriel - SAINTE-COLOMBE

M^e Charles FRECON - Notaire - VIENNE.

M. l'Abbé Joseph GROS - SAINTE-COLOMBE-LÈS-VIENNE.

M. Jean GUEFFIER - Adjoint au Maire de VIENNE.

M. Jean-François Guillet - Licencié ès-Sciences - SAINTE-COLOMBE-LES-
VIENNE

Mme Michel GUILLOT - SAINT-ROMAIN-EN-GAL

Mme Jean-Claude Hassler - VIENNE

M. Jean Perriolat - Chimiste - VIENNE

Mme Maurice Seguin - VIENNE

M. Sondaz - VIENNE

M. Jean Vaganay - Industriel - VIENNE

Mme Widlocher - VIENNE

Commissaire Adjoint :

M. Michel Tranchand - Cadre Administratif - VIENNE

